

ARMES MUETTES

Incantation	1 action simple
Composantes	G
Portée	courte (7,50 m + 1,50 m/2 niveaux) (5 c + 1 c/2 niveaux)
Zone/Cible	jusqu'à une arme naturelle ou manufacturée/3 niveaux
Durée	10 minutes/niveau
JS	Volonté, annule (objet)
RM	oui (objet)

Les armes ciblées et toute munition qu'elles tirent ne font aucun bruit dans le cadre de leur fonction en tant qu'arme. Par exemple, une arme à feu qui tire ne provoquera pas un bruit d'explosion, mais si le personnage lance ce sort sur l'attaque de morsure d'une créature, elle sera incapable d'émettre des sons par cette bouche. La première fois qu'une créature est frappée par une arme affectée par ce sort, elle doit réussir un jet de Volonté (la résistance à la magie s'applique à cet effet) ou être incapable d'émettre des sons plus bruyants qu'un murmure (Perception DD 10 pour l'entendre) que ce soit par la parole ou tout autre moyen pendant la durée du sort. Puisque la créature peut toujours murmurer, cela n'interfère pas avec les composantes de sort verbales. Qu'elle réussisse ou non son jet de sauvegarde, la créature devient immunisée aux autres effets de cette itération d'armes muettes.